



Le silence incroyable des Organisations Syndicales à la RATP pour un sujet aussi IMPORTANT !!!

Motus et bouche cousue de leur part !!!



On voit bien la différence entre le seul et unique syndicat d'entreprise, nous, le Syndicat Autonome Tout RATP et les autres.

La liberté d'expression, nos droits, nos combats, nos engagements et notre avenir sont nos préoccupations envers tous les collègues. Depuis des années ils sont au pouvoir, ils l'ont encore suite aux dernières élections.

Que vont-ils en faire pour notre avenir ???

Leurs méthodes bien connues de nous tous sont et seront prévisibles, le jour où tout sera acté, signé et publié ils joueront les **INNOCENTS**. Je n'étais pas au courant '**CAMARADES**', fait grève avec moi !!! Mais maintenant vous avez le SAT RATP qui ne vous cache rien et cela change la donne.

Le statut en danger ???

Chers collègues,

Le 3 juillet dernier, il a été publié au journal officiel un décret qui simplifie la composition et le fonctionnement de la commission chargée d'élaborer le statut du personnel de la RATP.

Les OS représentatives, n'ont pas jugé important de vous tenir informés.

Le STATUT des E.P.I.C a été mis à mal par la justice européenne, un décret va permettre d'effectuer à notre PDG et aux Organisations Syndicales représentatives à la RATP ces modifications.

Et cela touche tous les Machinistes-Receveurs, même ceux en CDI.

Le SAT sera à vos côtés, lui, afin de mener le combat qui vous permettra de préserver vos droits.

**Tapes toi-même sur un moteur de recherche
Décret du 01 juillet 2015 RATP**

Décret n° 2015-798 du 1er juillet 2015 modifiant le décret n° 60-1362 du 19 décembre 1960 créant une commission mixte chargée d'élaborer le statut du personnel de la Régie autonome des transports parisiens.



40 €

et tu auras
une vraie
carte pour
l'année

BULLETIN D'ADHESION 2016

NOM Matricule.....
 Prenom..... Département :.....
 Emploi :..... Unité :.....
 Attachement :.....
 Catégorie :.....
 Adresse :.....
 Ville :..... Code Postal :.....
 Email :..... Tel :.....
 Prix 40 Euros
 Règlement : Ch Esp Prél

FACEBOOK

SEM : SAT SEM RATP BUS : SAT BUS RATP

SEC : SAT RATP GPSR

SAT RATP - 19 Boulevard de Sébastopol - 75001 PARIS

www.sat-ratp.fr

LA COMMISSION MIXTE DES STATUTS ! VOUS CONNAISSEZ, NON ?

La Commission Mixte des Statuts a été créée par décret N°60-1362 du 19 décembre 1960. Elle était chargée d'élaborer les statuts de la RATP.

Elle était composée à sa création :

- D'un président, représentant le ministère des transports
- De représentants de la RATP
- De représentants syndicaux, 2 pour la CGT-RATP, 2 pour FO-RATP, 2 pour la CFTC-RATP, 2 pour les syndicats autonomes, et 1 pour les syndicats indépendants

Elle est régulièrement saisie pour chaque modification de statuts envisagés par la RATP, et elle émet un avis favorable ou défavorable au CA de la RATP.

ça s'était avant !

En effet, depuis le 1er juillet 2015, le décret N°2015-798 modifie le décret de 1960 de la sorte :

- Le président de la commission est le PDG de la RATP ou son représentant !
- 3 représentants de la RATP désignés par le PDG !
- La représentation syndicale est proportionnelle à la représentativité dans l'entreprise suite aux élections des titulaires aux comités d'établissements !
- D'un représentant du ministère des transports

On constatera donc, qu'en prenant la présidence de cette commission, il reviendra en dernier ressort en cas de départage, la décision au PDG de la RATP ou son représentant !

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est la représentation des salariés via les OS.

En effet, avant il y avait une représentation paritaire à cette commission !

Aujourd'hui, selon la représentativité des OS dans l'entreprise, elles peuvent avoir jusqu'à 4 représentants à cette commission, d'autres 1 voire 0, finie la parité !

La RATP pourra donc continuer de s'arranger avec les Organisations Syndicales avec qui elle a l'habitude de négocier.

En clair le « croque-carotte » (sur notre site) a encore un bel avenir à la RATP.

Pour ce qui concerne nos statuts, c'est moins sûr !

Il risque donc d'y avoir dans les prochains mois, une attaque en règle de nos statuts, fin du 1/5ème pour ceux qui l'ont (les années acquises sont et resteront acquises), fin du calcul sur la base des 6 derniers mois pour la retraite, fin de la gratuité des soins, augmentation du temps de travail, etc. **La liste est-elle non exhaustive ???**

Comme l'a dit le premier ministre dans une émission politique « rien est prévu dans l'immédiat pour la casse des statuts des fonctionnaires ou autres, mais rien n'est définitif ».

En langage politique cela veut dire, rien avant les élections présidentielles de 2017, **après.....**

2024 OUVERTURE A LA CONCURRENCE

La RATP cherche par tous les moyens à rentabiliser et optimiser l'exploitation au sein de l'entreprise et particulièrement à Bus.

Tout cela sous couvert de la sacro-sainte ouverture à la concurrence des lignes de bus. Mais de quelle concurrence parlons-nous ? D'après vous, quelle est l'entreprise dont la concurrence est la plus à craindre à la RATP ? Si ce n'est la RATP elle-même via sa filiale RATP-DEV !

RATP-DEV c'est quoi ?

C'est une filiale de la RATP qui s'est implantée dans 14 pays sur les 4 continents, qui exporte le savoir-faire de la RATP en matière de transports urbain et interurbain, bus, tramway, réseau ferré, c'est environ 14 000 collaborateurs.

A travers cette filiale, la RATP peut donc privatiser tous les secteurs de son entreprise aujourd'hui par un simple appel d'offre, remporté par RATP-DEV !

Au SAT-RATP, on espère se tromper sur les noirs desseins de la RATP, mais tout laisse à croire à ce scénario tordu pour porter atteinte à nos statuts et à nos conditions de travail qui ne seront plus les mêmes. Seul l'avenir nous le dira.

Gardez ce tract dans un tiroir !

Quoiqu'il en soit, le SAT-RATP sera là pour défendre vos droits et vos acquis et ne laissera pas la RATP brader ses salariés au profit de ses filiales.

